



REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 21/03/2026

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 28

Nombre d'exprimés : 29

Date convocation : 17/03/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-et-un mars deux mille vingt-six à neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Liliane BLAISE, Eric FRÉBET, Elodie TEILLERE, Jean-Luc LAFOND, Elodie BENAULT, Denis CADORET, Nathalie HERAUD, Luc FERJULE, Virginie ETOURNEAU, Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Marlène CHAUTAIN, Xavier FELIX, Emmanuelle SCHARFF, Max DURMARQUE, Christophe MONTANTEME, Carine RANSEAU, Philippe GERARDIN, Roseline MHARI AGOURRAME, Karim MOYENIN OUARDI, Marie-Pierre PELISSE, William FOULETIER, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE, François GONDELMANN, Agata FIORENZA

Procurations :

Violette DECHANET donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire indique qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au Maire au maximum.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 8 adjoints.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de fixer à 8 le nombre d'adjoints au Maire pour la commune de Anse.



**LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants**

1°) FIXE à huit le nombre d'adjoints au Maire pour la durée du mandat

**Le Maire,
Daniel POMERET**

**Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND**